



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU

CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE

SAINTE EULALIE DE CERNON

L'an deux mil vingt-cinq, le vendredi 7 mars à 19 heures et 30 minutes.

Le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. Thierry Cadenet, Maire.

Etaient présents : M. Thierry CADENET, M. Bastien CRISTOL, Mme Hélène CROLY LABOURDETTE, M. Yoann FORESTIER, Mme Marianne FROMOND, M. Victorien GENIEZ, M. Florian GLANDIERES, M. Philippe VIALA.

Ayant donné procuration : M. Yoann TULSA à Mme Marianne FROMOND.

Absente : Mme Marie-Laure VINAS.

Secrétaire de séance : Mme Marianne FROMOND a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Nombres de conseillers en exercice : 10 - Présents : 8 - Votants : 9.

OBJET : Convention de servitudes consenties à la société Enedis – parcelle AB 702 - N°12/2025.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la société Enedis souhaite établir à demeure sur la parcelle cadastrée section AB n°702, les éléments suivants :

- dans une bande de 0,60 mètre de large, une canalisation souterraine sur une longueur totale d'environ 7 mètres, ainsi que ses accessoires,
- établir si besoin des bornes de repérage,
- la pose d'un câble en tranchée d'environ 7 mètres.

Afin de régulariser le passage de ses ouvrages, la société ENEDIS souhaite la signature d'une convention de servitude avec la commune.

Où cet exposé, à l'unanimité, le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **CONSENS** les droits de servitude, énumérés dans ladite convention, à la société ENEDIS,
- **CHARGE** le Maire de signer cette convention.

Ainsi délibéré les jours, mois et an susdits

Ont signé les membres présents

Le Maire,
Acte dématérialisé
Thierry CADENET



Acte rendu exécutoire

- par flux de télétransmission à la sous-préfecture le 11/03/2025
- et la publication ou notification le 11/03/2025

Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse (68, rue Raymond IV B.P. 7007 31068 Toulouse Cedex 07) dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>.